RÉSISTONS ENSEMBLE
CONTRE LES VIOLENCES POLICIÈRES ET SÉCURITAIRES

Bulletin n°44 • juillet 2006

Résistons ensemble c/o CICP, 21ter, rue Voltaire, 75011 Paris | **Recevoir ce bulletin par Internet : resistons_ensemble@yahoo.com**
Pour le recevoir par la poste : envoyer un carnet de timbre pour dix numéros. http://resistons.lautre.net/

Le réseau Résistons ensemble a été formé à la suite du Forum de Saint-Denis, le 26 mai 2002, au cours duquel s'étaient rencontrés des collectifs locaux (Lyon, Strasbourg, Rouen, Nantes, Draguignan, etc.) ainsi que des individus et une série d'organisations et d'associations, tous décidés à œuvrer contre les violences policières et sécuritaires. RE n'est donc pas une organisation politique. Son but est d'informer, de briser l'isolement des victimes des violences policières et sécuritaires et de contribuer à leur auto-organisation.

Pourquoi la police fait-elle si peur ?

Avril 2004 : Mickaël, mai 2006 : Fethi, juin 2006 : Vilhelm, noyés sous les yeux des policiers, mai 2006 à Montpellier : Nourredine perd la vie dans une course-poursuite avec la police, octobre 2005 à Clichy : Bouna et Zied, électrocutés… et tant d'autres encore. Point commun : ils sont morts poursuivis par la police. Est-ce que l'enquête policière et judiciaire pourra et/ou voudra établir s'il existe « aussi » une responsabilité directe de la police dans ces morts ? L'expérience montre qu'il ne faudrait pas y compter. Dans chaque tragédie semblable on conclut qu'il s'agit d'un accident, certes dramatique, mais un accident quand même, et que la police n'a fait que son « travail ». Mais on n'explique jamais pourquoi elle inspire une telle terreur, pourquoi des jeunes dont le seul tort est d'habiter les quartiers, de ne pas avoir la peau blanche, ou à qui on reproche, à tort ou à raison, des délits mineurs… mettent en jeu leur vie à la vue de l'uniforme bleu. Le silence du pouvoir est un aveu. Aveu d'un état de fait : la police est une machine à écraser, que face à un policier, sauf exception d'une grande rareté, on n'a aucune chance, que la parole de la victime ne vaut rien contre la parole du flic, que les violences policières ne constituent pas des bavures mais sont la règle. Ces noyés, ces brûlés dans un transformateur sont victimes de la violence étatique, du système. Exiger la vérité avec leurs familles est un acte de solidarité, mais aussi un moyen de démasquer ce système qui tue.

> Sarkozy met en place son « projet de société », sans attendre d'être élu, au nom de « la lutte contre la délinquance ».

Le projet de loi « sur la prévention de la délinquance », dont les premières versions multipliaient déjà les provocations sécuritaires, a finalement été soumis au conseil des ministres en juin et est inscrit à l'ordre du jour de la session extraordinaire de l'Assemblée nationale début septembre. Le résultat est à la hauteur de ce qu'on attendait… criminaliser dès l'enfance les personnes et les familles socialement défavorisées et donner aux maires des pouvoirs exorbitants de contrôle sur la vie privée et familiale : fichage municipal des enfants d'âge scolaire ; fichage des « rappels à l'ordre » pour tout atteinte aux règles de la vie sociale (casier judiciaire municipal en sorte) ; remise en cause du secret professionnel des travailleurs sociaux par un partage d'informations obligatoire, etc. Le maire devient aussi seul compétent pour demander l'hospitalisation sous contrainte de toute personne qui, à son avis, trouble l'ordre public ou la tranquillité publique ! Il y a aussi l'extension de la vidéo-surveillance, la « milice citoyenne » et surtout la création d'une procédure de « comparution immédiate » des mineurs devant le juge des enfants.
C'est un volet sécuritaire de plus dans la campagne présidentielle de Sarkozy, mené parallèlement à l'attaque frontale contre les immigrés.

> Chasse aux enfants sans papiers

Attention aux rumeurs apaisantes qui préparent les expulsions de l'été. Depuis l'annonce de la circulaire Sarkozy du 13 juin 2006, des rumeurs et des déclarations circulent qui visent à tromper la vigilance des personnes concernées et de tous les soutiens qui ont obligé Sarkozy a un « geste humanitaire », dit-il. Il faut dans tous les cas renoncer à toute illusion. Ce n'est pas une circulaire qui entend régulariser massivement les familles sans papiers. C'est avant tout une mesure médiatique qui laisse aux préfets le pouvoir de décider sur des critères volontairement « flous et vasouilleux » (CIMADE). Beaucoup de familles ne rempliront pas les conditions, et même celles qui les remplissent ne sont absolument pas assurées d'obtenir une régularisation. Il faut donc être extrêmement prudents et prendre conseil des associations spécialisées avant de se présenter en préfecture, car si la date limite est le 13 août c'est certainement pour pouvoir expulser plus tranquillement pendant l'été. Réseau de veille contre les expulsions : 0820207070 et reseaudeveille@no-log.org

Dernière minute : Abdellah Boujraf, 19 ans, arrivé en France à l'âge de 14 ans a été « reconduit à la frontière » ce vendredi 7 juillet.

> CHRONIQUE DE L'ARBITRAIRE

Taser : le RAIDH contre-attaque ! Le Ministère de l'Intérieur a lancé un appel d'offre pour l'achat de 3000 à 6000 pistolets à électrochocs de type Taser pour équiper policiers et gendarmes. RAIDH, le Réseau d'Alerte et d'Intervention pour les Droits de l'Homme qui avait au préalable interpellé le ministère et les pouvoirs publics sur les dangers d'une telle arme (plus de 150 morts recensés en 5 ans en Amérique du Nord) a lancé une campagne pour annuler cette commande. Le Taser constitue un instrument de torture adressant une décharge de 50 000 volts à une distance de 7 mètres. Son usage généralisé par les BAC et autres forces de maintien de l'ordre a toutes les chances d'aboutir à une escalade de la violence et des pratiques discriminatoires. Une pétition est disponible sur www.raidh.org. Premier résultat de la campagne : dix parlementaires ont d'ores et déjà décidé d'interroger Sarkozy à ce sujet. Faisons monter la pression avant qu'il ne soit trop tard !

Le parquet couvre les flics à Villeurbanne Les faits : fin juin à Villeurbanne, deux braqueurs prennent en otage un homme au volant de sa voiture. Sur le siège arrière se trouve sa petite fille âgée de quatre mois.
À un premier barrage de police, l'homme est éjecté de la voiture pendant que les braqueurs prennent la fuite avec l'enfant. Le père est alors immobilisé par les flics qui le prennent pour un complice. *« Pour eux, j'étais le suspect. Les policiers m'ont tous sauté dessus, m'ont immobilisé. Je leur ai dit une première fois "Il y a ma gamine dans la voiture". Je n'ai pas arrêté de leur dire, mais ils ne voulaient rien savoir ».*
Quand enfin les flics s'avisent d'écouter ce que dit le père, ils ne parviennent pas à prévenir leurs collègues qui poursuivent la voiture parce qu'il y aurait un « encombrement des fréquences ». Résultat : la BAC défouraille à tout va et blesse grièvement le bébé, tout en tuant aussi un des braqueurs. Pourtant, une demi-heure se serait écoulée entre « l'arrestation » du père et la fusillade finale...
Le père veut porter plainte contre les flics, mais le parquet parvient à le dissuader. Pour le procureur de la République de Lyon, en effet, les policiers n'ont commis aucune faute : c'est la faute à pas de chance. Il reste que souvent quand les flics serrent un suspect, ils cognent d'abord et ils discutent ensuite (et encore, pas trop vite). C'est la réalité, et cette réalité a failli coûter la vie à un bébé de quatre mois.

Un suicide ou mort suspecte tous les trois jours en prison Le jeune Samir Abbache, 26 ans, marié et père de deux enfants, purgeait une peine de 15 mois dans la prison de Mulhouse lorsqu'il est décédé le 21 octobre 2005. Il ne lui restait que 15 jours de détention. Résultat d'autopsie : « Il s'agit très vraisemblablement d'une mort suicidaire », la certitude brille par son absence.
La mère de Samir a de sérieux doutes quant à cette hypothèse qui est largement contredite pas les témoignages de codétenus, les projets d'avenir du jeune homme, les traces manifestes de violence sur le corps, le mauvais rapport entretenu avec un maton qui harcelait son épouse... Une affaire qui rappelle par certains points la mort d'Éric Blaise le 13 Novembre à Fleury Mérogis, et la brutale statistique pénitentiaire.

Sarkozy s'acharne contre Hamé du groupe de rap « La rumeur »
Bonne nouvelle : la cour d'appel a confirmé sa relaxe de l'accusation de diffamation de la police et a donc rejeté l'appel de Sarkozy. Jusqu'ici tout va bien. Une mauvaise : Sarkozy s'est pourvu en cassation contre cette relaxe. Il faut apprécier ce pourvoi en cassation comme un acharnement contre un symbole qu'est Hamé/La Rumeur dans une affaire qui touche le coeur du système : la police, les violences policières. Donc la solidarité et la mobilisation doivent continuer pour la défense de Hamé.

Marche pour Fethi Traoré Une centaine de personnes : amis, voisins, militants solidaires ont défilé le dimanche 25 juin de Belleville à la Bastille, à Paris à l'appel de la famille de Fethi Traoré, âgé de 31 ans, noyé dans la nuit de 7 à 8 mai dans des circonstances incompréhensibles et cela sous les yeux de la police. Les banderoles exigeaient la vérité sur son décès.

La vérité sur la mort de Vilhelm Dans la nuit du 19 au 20 juin 2006, Vilhelm, un jeune Rom roumain de 20 ans, sans papiers, a été coursé par les policiers et a trouvé la mort dans le canal Saint-Denis. Son corps n'a été retrouvé que trois jours plus tard. Son beau-frère, Daniel, a également sauté dans l'eau avant d'être interpellé et tabassé jusqu'à en perdre connaissance... Cette affaire, rappelant étrangement la tragédie de Clichy sous Bois, ou encore celle de Fethi, doit être élucidée! Comment un jeune homme de 20 ans, sachant parfaitement nager a-t-il pu se noyer dans le canal ?
Pétition : http://covaci.ras.eu.org, soutien financier pour que la famille puisse se constituer partie civile : chèques à l'ordre de l'association « Femmes roms, sinté et kalé », marquez au dos « pour le procès des consorts Covaci », a envoyer à l'Association Femmes roms, sinté et kalé Chez Mme Lucia Presber, 14, rue Joseph Dijon, 75018 Paris. Contact : lavoixdesrroms@yahoo.fr

Question de classe Novembre 2005 le PDG de Lactalis est condamné à 6 mois de sursis pour avoir volontairement orchestré la fraude à la qualité de 700 millions de litres de lait de consommation.
Le 6 juin, Jean-Emile Sanchez, ancien porte-parole de la Confédération paysanne comparait devant la cour d'appel de Montpellier au motif qu'il avait annoncé une action envers cette même entreprise Lactalis en mai 2005. L'avocat général requiert huit mois de prison ferme. Verdict le 18 juillet. Le 27 juin le tribunal d'Orléans le condamne à deux mois de prison ferme pour le fauchage d'une parcelle d'essai de maïs génétiquement modifié.

> SUR LE VIF *Pourquoi je n'irai pas donner mon ADN*

Septembre 2005, onze militants associatifs et syndicalistes sont condamnés à 1 mois de sursis, et 5300 euros, pour avoir participé à une action anti-OGM dans le Nord. À cela s'ajoute l'obligation de se soumettre à un prélèvement ADN. Benjamin qui s'y refuse est menacé de 15000 euros d'amende et un an de prison ferme. Son procès est prévu pour le vendredi 25 août à 9h à Ales.
« Accepter aujourd'hui le fichage génétique de tous les militants politiques et syndicaux (et même de la petite délinquance) nous ferait revenir à des heures sombres de l'histoire. Cette fausse mesure de prévention n'est qu'un moyen d'accroître la pression contre tous ceux qui refusent les politiques autoritaires qui renforcent chaque jour la misère et la concurrence entre les individus. Refusons toutes et tous le flicage génétique ! »
À lire sur http://infoblog.samizdat.net/2006/06/23/pourquoi-je-nirai-pas-donner-mon-adn/
Contact : benjamin.deceuninck@wanadoo.fr

> AGIR **Souscription pour le mur de Nanterre**



Novembre 2004, le mur du bâtiment D de l'université de Nanterre est détruit lors d'un rassemblement antisécuritaire. Sébastien Schifres, étudiant à la Sorbonne, est incarcéré durant trois semaines, condamné à quatre mois de prison ferme et 5000 euros de dommages et intérêts. La conversion de sa peine en TIG était conditionnée au paiement des dommages et intérêts.
Une souscription est ouverte pour l'aider à rembourser cette somme.
Chèques à l'ordre de Sébastien Schifres à envoyer à Sébastien Schifres c/o Oxygène-FSE, Centre PMF, 90 rue de Tolbiac, 75013 Paris. Info : http://enrages-nanterre.freeservers.com

http://resistons.lautre.net/ informations pratiques juridiques sur le délit d'outrage, l'aide juridictionnelle, les contrôles d'identité, réflexions, témoignages, mobilisations...